

# LA LETTRE D'INFOS

## DES FOYERS RURAUX DU GARD

Janvier - Février 2025



### Sommaire

#### LA VIE DU RÉSEAU

L'édito du président	P 2
Les Foyers Ruraux labélisés "Guid'Asso - Accompagnement généraliste"	P 2
Mobil'Sport : réservez vos activités	P 2
Rencontre tennis de table avec le Foyer Rural de St Etienne de l'Olm	P 3
AGENDA DU RÉSEAU	P 3
Grand dossier SMACL : points clés sur votre assurance	P 5

#### AUTOUR DES ASSOS

Revalorisation du point dans la convention ECLAT	P 8
Opération "Carton rouge" à Bercy	P 8
Wilbi : une application pour découvrir les métiers	P 8
Appel à Projets jeunes 2025	P 9
Journées départementales des droits des femmes 2025 - appel à contributions	P 9
L'appel à projet "C'est mon patrimoine"	P 8



**Guid'Asso**  
Accompagnement généraliste

[www.facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard/](http://www.facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard/)

[www.facebook.com/cdsmr30/](http://www.facebook.com/cdsmr30/)

[www.mouvementruralgard.org/](http://www.mouvementruralgard.org/)

### L'édito du président

“A l'orée d'une nouvelle année, c'est traditionnellement le temps des vœux et des bonnes résolutions. Je profite de ce moment privilégié pour souhaiter à toutes et tous le meilleur pour vos associations, et que tous vos projets associatifs se réalisent.

Souhaitons aussi que tous les partenaires qui nous aident au fil du temps aient encore la volonté et les moyens de nous soutenir dans nos entreprises diverses mais toutes indispensables au bien vivre, au maintien de la culture et du sport dans le milieu rural.

Ces activités qui pour d'aucun peuvent paraître accessoires ou secondaires, sont en fait aussi nécessaire que l'air que nous respirons treize fois par minute.

Notre fédération sera à vos côtés et si un vent mauvais se levait sur nos campagnes, plus nous serons unis, plus nous mettrons les expériences de chacun au service de tous, plus nous serons solides et efficaces.

Soyons optimistes et déterminés, notre avenir sera ce que l'on en fera, plein d'activités, de culture et le plaisir de bien vivre ensemble.”

Jacky TEISSIER



### Les Foyers Ruraux labélisés “Guid’Asso - Accompagnement généraliste”



**Guid'Asso**  
Accompagnement généraliste

Le réseau Guid'Asso porte un service gratuit de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations. L'objectif est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son

territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Guid'Asso est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui orientent, informent et accompagnent toute association ou personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative – bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet – quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation. Le service proposé dans ce cadre est accessible à toute-s, sans condition, selon le principe d'universalité.

**Les Foyers Ruraux ont été labélisés “Guid’Asso - Accompagnement généraliste”.** Dans ce cadre, notre association accueille toute association ou porteur de projet gardois et l'accompagne de façon transversale sur tous les sujets concernant la vie associative. L'adhésion à la structure n'est pas une condition préalable à l'accès à ce service, ce qui n'exclut pas une adhésion volontaire ultérieure.

> **Pour plus d'informations, contactez nous au 04 66 81 78 58 ou par mail : [fdfr.30@mouvement-rural.org](mailto:fdfr.30@mouvement-rural.org).**

### Mobil'Sport : réservez vos activités



Le Mobil'Sport embarque avec lui de **nombreux équipements** pour amener jusqu'aux associations et collectivités de **multiples activités sportives** allant du Volley-Ball au Disc-golf.

**Contactez nous et réservez des créneaux d'intervention pour vos publics !**

> **Informations et réservations** : 04 66 81 78 58 ou par mail : [cdsmr.30@mouvement-rural.org](mailto:cdsmr.30@mouvement-rural.org) ou [fdfr.30@mouvement-rural.org](mailto:fdfr.30@mouvement-rural.org)

## Rencontre tennis de table avec le Foyer Rural de St Etienne de l'Olm

Le 11 Janvier 2025 le club de tennis de table de Saint Etienne de l'Olm a organisé ses "Rencontres de la galette des rois". Ainsi les clubs de Saint Chaptès, de Lédignan et de Saint Etienne de l'Olm se sont livrés à des matchs amicaux entre deux catégories, adultes et enfants.

Une trentaine de joueurs ont pu, devant un public venu en nombre, passer une journée tout aussi conviviale que sympathique. Les jeunes de Saint Chaptès, un peu plus expérimentés, se sont imposés en finale et les jeunes joueurs de Saint Etienne de l'Olm, qui ne sont pas restés en reste, sont arrivés en demi-finale. **Une journée agréable et conviviale qui s'est déroulée dans la bonne humeur.**

Le rendez-vous est donc pris pour la "Galette 2026" !



## AGENDA DU RÉSEAU

### L'association RAPS vous invite pour l'aligot au Domaine de Gaillac

Envie d'une petite virée en Aveyron ? **L'association RAPS de Comps vous propose un voyage d'une journée pour visiter le village de Nant.** Au programme : visite du village, visite d'une chocolaterie traditionnelle, déjeuner au Domaine de Gaillac pour déguster l'aligot-saucisse maison et enfin visite du Musée des Traditions.

> **Date : samedi 5 avril**, départ de Comps à 6h30, retour vers 19h30.

> **Tarifs :** 70 Euros pour les adhérents, 80 Euros pour les non adhérents.

> **Inscription auprès de Daniel GRANIER au 06 89 71 17 97 ou Danielle GENIEZ au 06 88 46 80 55.**

### A l'Alasc : un club ado, des vélos et des crêpes !

L'Alasc sur Lédignan propose aux jeunes un espace qui leur est dédié : **Alasc Ado**. Voici les prochaines dates des rencontres mensuelles sur l'affiche ci-contre.

L'association vous propose également de venir **entretenir votre vélo tout en mangeant des crêpes**, sympa non ?

Alors venez le **samedi 1er février de 14h à 17h, Place Roger Chabalié à Lédignan.**

Outils et conseils à disposition, vente de crêpes et boissons sur place.

> **Informations :** 04 66 54 58 63.

### De la Sophrologie à Deaux



Depuis le mois de novembre 2024, l'association **A Deaux Mi No** propose une nouvelle activité : **la sophrologie**. Rendez-vous tous **les mardis de 17h30 à 18h30 à Saint-Hippolyte-de-Caton**. Cette activité est accessible à toutes et à tous, sans besoin de matériel.

> **Tarif :** 100 € à l'année + 15 € d'adhésion à l'association.

> **Inscription :** 04 66 56 87 95 ou [adeauxmino@orange.fr](mailto:adeauxmino@orange.fr)

**LASC Ado**  
ESPACE JEUNES DE LA 6ÈME AU LYCÉE  
LÉDIGNAN ET ALENTOURS

SAMEDI DE 14H A 17H

18/01  
15/02  
8/03  
5/04  
3/05  
14/06

RENCONTRES MENSUELLES  
SORTIES COLLECTIVES  
ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE PROJET  
AIDE À L'ORIENTATION ET À LA FORMATION  
SOUTIEN SCOLAIRE  
SÉJOUR DE VACANCES

INFOS AUPRÈS DE LAURA  
[ALASCANIMATION@GMAIL.COM](mailto:ALASCANIMATION@GMAIL.COM) - 06 89 58 76 05



## Petit zoom sur les activités et animations du Foyer Rural de la Région de Tornac

Le Foyer Rural de la Région de Tornac propose un programme riche en activités afin de dynamiser la vie locale et renforcer les liens entre les habitants. Il offre une diversité d'activités sportives, artistiques et culturelles (voir affiche ci-contre).

De plus, la Bibliothèque Municipale gérée par ses bénévoles reste un espace privilégié pour la lecture, les échanges et la culture.

En parallèle, l'association organise plusieurs manifestations qui sont autant de rendez-vous festifs et conviviaux pour le village de Tornac.

Prochainement, Le Foyer proposera :

- Une soirée "Retour vers les années 80, 90 et 2000" le 8 février, pour remonter le temps en musique ;
- La Fête de la Nature et du Vivant le 8 mars ;
- Le traditionnel Vide-greniers de printemps le 5 avril, qui offre à chacun l'occasion de chiner et de découvrir des trésors ;
- La Journée Vintage le 17 mai, avec ses animations et son ambiance rétro.

Toutes ces activités et manifestations visent à enrichir la vie locale, à favoriser les rencontres et à promouvoir le bien-être au sein de son territoire.

Que vous soyez attirés par le sport, la culture ou les moments festifs, rejoignez l'association pour une année placée sous le signe de la convivialité et de l'épanouissement !

**ACTIVITES 2024/2025**

L'adhésion est OBLIGATOIRE.  
Tarifs : 15€ / 10€ pour les -12ans.  
(elle comprend : une assurance individuelle accident + Adhésion C.N.F.R.F.N.S.M.R)

Foyer Rural de la Région de Tornac  
1543, Route de St Hippolyte du Fort  
30140 TORNAC - 07 71 88 36 44  
fr.tornac@mouvement-rural.org  
https://foyer-rural-tornac.foyersruraux.org

**LUNDI**

- 11h 15h GYM'FIT avec Faiza +16ans 129€ par an
- 15h 16h30 Qi Gong avec Pierre +16ans 162€ par an
- 17h 18h ARTS PLASTIQUES avec Radka et Amandine -12ans 11€ par an

**MARDI**

- 14h PÉTANQUE avec Richard +16ans ADHÉSION
- 17h 17h45 MULTISPORT avec Fabrice -12ans 11€ par an

**MERCREDI**

- 10h 11h INITIATION SAVATE/BOXE FRANÇAISE avec Christian 6/12ans 120€ par an
- 11h 12h INITIATION KARATÉ avec Marc 6/12ans 120€ par an
- 14h 15h TA-K DANCE avec Valérie dès 6ans 75€ par an
- 19h 20h ZUMBA avec Faiza +16ans 126€ par an

**JEUDI**

- 14h RANDONNÉE avec Gilbert, Robert & Solange - pour tous - 5€ par an
- 18h30 20h COURS DE DESSIN avec Radka dès 12ans 150€ par an
- 19h 21h PATCHWORK avec Maryvette +12ans ADHÉSION

Remise de 15€ pour deux activités effectuées (uniquement pour une inscription à l'année)

> **Contact** : 07 71 88 36 44  
fr.tornac@mouvement-rural.org

## Ça bouge aussi à Vallabrèges !

Plusieurs événements à ne pas rater organisés par le Foyer Rural de Vallabrèges :

- Un concours photographie, le 1er février à 14h, proposé par le Pôle jeunesse ;
- Un après-midi jeux de sociétés, le 8 février de 14h à 16h à la salle de la Chapelle ;
- Le café des bénévoles, le 25 janvier de 9h30 à 10h30 dans la salle de l'Espace de Vie Sociale.

> **Contact** : 04 66 59 06 81 ou foyer.rural.vallabregues@wanadoo.fr

**Concours Photographie**

Samedi 01 février 14h

ouvert à tous

La Faune et la Flore

Proposé par Fabio du pôle jeunesse

Balade dans le village A vos appareils ...

La bibliothèque et le foyer rural de Vallabrèges vous invitent à une

**Après-midi Jeux de sociétés**

Moment de convivialité

GRATUIT

Ouvert à tout le monde: petits et grands. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte

Quand? Le 11 Janvier 2025 Le 8 Février 2025 de 14h à 16h

Où? Salle de la Chapelle

Vente de boissons sur place

**Samedi 25 Janvier 2025**

**Le café des bénévoles**

De 9h30 à 10h30

Organisé par le Foyer Rural

**SALLE DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE**

Les membres du conseil d'administration vous proposent un temps d'échange pour discuter avec vous de tout et de rien ...

L'idée est de vous rencontrer, de répondre à vos questions, parler de la pluie et du beau temps, de nos activités et projets communs ou juste de partager une boisson chaude .

Nous nous tenons à votre disposition durant ce moment de partage et espérons que vous viendrez nombreux pour que ce soit convivial .

Entrée libre , ouverts à tous nos adhérents et bénévoles ...



## Grand dossier SMACL : points clés sur votre assurance



Voici des informations clés sous forme de foire aux questions **concernant le contrat d'assurance SMACL des associations adhérentes aux Foyers Ruraux.**

- **Garantie de base Responsabilité civile étendue aux biens confiés :**

SMACL Assurances garantit la responsabilité incombant à la personne morale (FD/UR/foyers/associations) causés aux biens mobiliers y compris les animaux, confiés à elle pour l'exercice des activités assurées.

Cela signifie que ces biens doivent lui être prêtés, loués ou mis à disposition expressément pour ses besoins dans le cadre de son activité. Tous les autres biens ou animaux appartenant ou étant sous la garde d'un tiers, même si ce tiers est présent ou participe à l'activité ne sont pas garantis (exemple : lors d'un concert organisé par l'association, un musicien vient avec son propre instrument de musique. Cet instrument n'est pas confié, ni loué, ni mis à disposition de l'organisateur et s'il tombe et est endommagé, la garantie ne s'applique pas. Par contre, l'organisateur demande qu'on lui prête ou qu'on lui loue des instruments pour l'organisation du concert, si ces derniers sont endommagés, la garantie s'appliquera). Il est rappelé que tous les biens appartenant à l'association et en état d'usage doivent être assurés via Assur'Options.

- **Vol des biens mobiliers, biens confiés (matériel informatique, son, vidéo...) :**

Sont exclus de la garantie lorsque le vol est commis dans un véhicule en stationnement sur la voie publique entre 21h et 7h du matin.

- **Assurance extrascolaire dans les ACM :**

**Question :** Dans le cadre d'un accueil de loisirs (centre de loisirs) est-ce que les enfants inscrits doivent avoir une carte d'adhérent pour qu'ils soient couverts en RC/IA ou est-ce que les familles doivent fournir leur propre assurance extra-scolaire ?

**Réponse :** Tous les enfants participant à un accueil de loisirs doivent être enregistrés sur Gestanet avec une assurance RC. Dans ce cas, ils bénéficient automatiquement de la couverture IA.

- **Activités de moyenne montagne :**

**Question :** Pour les activités de moyenne montagne, faut-il obligatoirement un guide ou un bénévole ou un simple animateur peut suffire ?

**Réponse :** En moyenne montagne, il faut obligatoirement un guide certifié professionnel pour encadrer les activités en moyenne montagne.

- **Garantie "tous risques matériel informatique" :**

Que ce soit pour une imprimante 3D avec découpe laser, découpe vinyle et brodeuse numérique ou pour un ordinateur fixe ou portable, vous pouvez l'assurer par le biais de l'option « tous risques matériel informatique ».

En effet, cette garantie a pour objet de garantir les frais de réparation ou de remplacement du matériel informatique, endommagé ou détruit, appartenant à votre structure. Elle couvre également les frais de reconstitution des médias ainsi que les frais supplémentaires engagés pendant la durée d'indisponibilité. Sont garantis tous dommages matériels directs subis par les matériels et équipements informatiques, y compris en cours de transport, ainsi que les dommages survenus au cours des opérations de démontage, manutention et remontage sur le lieu normal d'exploitation, et pour le matériel informatique portable, en tous lieux.



- **Véhicule :**

**Question :** Quelle différence entre l'auto-mission en complémentaire et en substitution ?

**Réponse :** VÉHICULES ASSURÉS pour les 2 options :

Tout véhicule terrestre à moteur d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes, à la triple et impérative condition :

1. qu'il soit utilisé à la demande, pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de la personne morale ;
2. qu'il appartienne à un·es bénéficiaire, à son conjoint·e ou concubin·e, à leurs ascendant·es ou descendant·es, ou qu'il soit loué ou emprunté par lui/elle ;
3. qu'il soit au moment du sinistre, conduit par le/la bénéficiaire désigné·e ou placé·e sous sa garde.

ATTENTION : N'ont pas la qualité de véhicules assurés, les véhicules appartenant à la personne morale, loués ou empruntés par elle.

La garantie s'exerce uniquement lors de l'utilisation des véhicules personnels des représentant·es élu·es, salarié·es, adhérent·es de la personne morale souscriptrice pour les besoins de celle-ci (activités telles que définies par ses statuts).

Il est convenu que les déplacements de trajet du domicile au lieu de travail (et vice versa) pour les salarié·es de la personne morale ne rentrent pas dans le cadre de la présente garantie.

**Point sur les options :**

**- Souscrire l'option "Auto-mission en garantie complémentaire" :**

La présente assurance a pour objet la couverture des préjudices qui resteraient à la charge de l'assuré une fois son contrat personnel actionné.

**- Souscrire l'option "Auto-mission en garantie substitution" :**

La présente assurance a pour objet la couverture des dommages causés ou subis par les véhicules assurés en substitution du contrat personnel des personnes assurées.

**Information importante concernant l'auto-mission en garantie substitution :**

N'oubliez pas de remettre à vos salariés l'**attestation d'assurance nominative auto-mission "garantie en substitution au contrat personnel"**. Celle-ci doit être utilisée en cas de sinistre lors de la réalisation du constat amiable en lieu et place du contrat d'assurance personnel.

- **L'assistance aux personnes :**

La garantie "Assistance aux personnes" est accordée sans franchise kilométrique et la prestation est assurée par Inter Mutuelles Assistance pour le compte de SMACL Assistance.

**BÉNÉFICIAIRES :**

- \* Les personnes morales assurées, dans le cadre d'une activité garantie,
- \* Toute personne physique ayant la qualité d'assuré :
  - le représentant légal ou statutaire, le personnel salarié ou bénévole, permanent ou occasionnel de la personne morale assurée, dans le cadre de leurs fonctions d'organisateur, d'accompagnateur ou d'animateur du séjour, du voyage ou de l'activité assurée, quel que soit le moyen de leur déplacement ;
  - toute personne participant aux activités organisées par la personne morale assurée ;
- \* Toute personne, domiciliée à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer, invitée par la personne morale ou placée temporairement sous sa responsabilité, pendant le séjour organisé par celle-ci et pendant les trajets aller et retour entre le domicile de la personne bénéficiaire et le lieu de ce séjour.

**DÉPLACEMENTS GARANTIS :**

Les prestations garanties s'appliquent pour tout déplacement d'une durée inférieure à 1 an effectué par le bénéficiaire :

- en tant que participant aux activités organisées par la personne morale,
- sur mission, pour les seuls besoins de la personne morale et dans son intérêt exclusif.

## TERRITORIALITÉ :

En France et dans les autres pays du monde, l'assistance aux personnes est accordée sans franchise kilométrique. Elle s'applique hors du domicile du bénéficiaire, à l'occasion d'un déplacement garanti.

## ÉVÉNEMENTS GÉNÉRATEURS :

- Maladie, accident corporel, décès d'un bénéficiaire ;
- Décès du conjoint de droit ou de fait, d'un ascendant en ligne directe ou d'un descendant en ligne directe, d'un frère ou d'une sœur d'un des bénéficiaires ;
- Vol ou perte de papiers d'identités ou de moyens de paiement ;
- Vol ou dommages accidentels au matériel indispensable à la poursuite de l'activité ;
- Événement climatique majeur.

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger.

### • **Entretien des chemins de randonnée :**

**Question :** Un de nos adhérents fait des activités d'entretien de chemins de randonnées. Les personnes adhérentes viennent avec leurs propres outils (cisailles, faux, débroussailluse, rotofil, tronçonneuse). Sommes-nous couverts pour ces activités en cas d'accident ?

**Réponse :** Concernant l'activité d'entretien de chemins de randonnées, si cette activité est prévue dans les statuts de l'association, elle est assurée au titre du contrat de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

> Le contrat couvre l'association pour l'organisation des activités ainsi que les adhérents, en responsabilité civile et en indemnisation des accidents corporels (si garantie souscrite).

### • **Organisation d'une courses de VTT :**

**Question :** Un autre adhérent organise une course de VTT dans les bois. Comment sont assurés nos adhérents s'ils utilisent leurs propres vélos ? Cette course est ouverte à d'autres personnes non adhérentes. Que faire pour les couvrir, sachant que l'on ne sait pas combien de personnes nous allons avoir ?



**Réponse :** Tout comme la première structure, le contrat couvre l'association pour l'organisation des activités ainsi que les adhérents, en responsabilité civile.

> Nous préconisons donc fortement aux bénévoles non adhérents de prendre une carte temporaire 8 jours. Cela leur permettra d'être assurés en responsabilité civile.

En effet, si le sinistre incombe à un bénévole non adhérent, ce sera sa responsabilité civile personnelle qui devra intervenir. Si une personne non adhérente se blesse, ce seront également ses éventuelles assurances personnelles qui interviendront (sécurité sociale et complémentaire santé). En revanche, si la faute incombe à l'association, le sinistre pourra être pris en charge par le contrat responsabilité civile de l'association. Néanmoins, la faute de la structure devra être prouvée.

Concernant les vélos, ils doivent être assurés par chaque propriétaire.

### **Information importante concernant l'activité Randonnée :**

Concernant l'activité de randonnée, il a été décidé, comme évoqué lors de la réunion annuelle CNFR/SMACL du 18/12/2024, que **quel que soit le lieu de la randonnée, cette activité est assurée au titre du contrat groupe en responsabilité civile.**

Elle doit bien évidemment, au même titre que les autres activités, **être menée dans les meilleures conditions de sécurité.** Cela prend effet au 1er septembre 2024.

Vous avez d'autres questions concernant SMACL Assurances ? **Contactez Nathalie au 04 66 81 78 58 ou via [fdfr.30@mouvement-rural.org](mailto:fdfr.30@mouvement-rural.org).**



### Revalorisation du point dans la convention ECLAT

Les partenaires sociaux ont négocié et signé le 10 juillet 2024 l'avenant 205 relatif aux valeurs de point pour l'année 2025. Cet accord a pour but de faire évoluer les salaires au regard notamment du taux d'inflation publié par l'INSEE.

Ainsi, les **valeurs de point** de la branche évoluent au **1er janvier 2025** de la manière suivante :

- La valeur du point **V1** est fixée à **7,15 €**
- La valeur du point **V2** est fixée à **6,73 €**

Cet avenant a été étendu par arrêté du 3 octobre 2024, publié au Journal Officiel du 16 octobre 2024 : cette revalorisation de point s'applique donc depuis le 1er janvier 2025.

### Opération "Carton rouge" à Bercy



**La Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural vous informe de la mobilisation du sport Français, suite à l'annonce de nouvelles baisses des moyens qui pourraient être consacrés au sport, et ce dès cette année :**

"Aussitôt les JO de Paris 2024 passés, le sport français enterré... Le monde du sport français s'est ému jeudi dernier de la baisse des dépenses sportives dans le projet de budget 2025. Un amendement gouvernemental proposait en effet une nouvelle baisse du budget de 34 millions d'euros, ajoutée à celle déjà annoncée il y a

plusieurs mois de 100 millions d'euros, portant un coup dur à un budget qui peine déjà à atteindre un milliard d'euros et ne représentait déjà qu'à peine 0,2 % du budget de l'Etat. Heureusement cet amendement a été massivement rejeté par le Sénat.

Autre geste du Sénat dans l'examen du budget : la chambre haute a décidé de proposer une manne de 80 millions d'euros supplémentaires pour le budget des Sports, ponctionnés sur le budget du Service national universel (SNU), dont la Haute Assemblée propose la suppression".

**Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) reste particulièrement mobilisé en lançant l'opération "Carton rouge" à Bercy.** Le CNOSF appelle les Fédérations à faire bloc face à une menace bien présente, et à sensibiliser et à mobiliser les élus territoriaux sur le sujet.

Le risque n'est effectivement pas définitivement écarté, car il est encore possible, que lors de la prochaine commission mixte paritaire du sénat prévue le 30 janvier, le gouvernement dépose un nouvel amendement confirmant sa position prise la semaine dernière.

**Plusieurs visuels ont été réalisés par les Fédérations pour cette opération, vous pouvez nous contacter pour les recevoir.**

### Wilbi : une application pour découvrir les métiers



**Wilbi est une plateforme digitale, soutenue par l'Etat, de découverte des métiers format vidéo qui aide les jeunes dans leur orientation.** Pensée et conçue pour s'adresser aux nouvelles générations et 100 % gratuite, Wilbi est un outil à la

disposition des professionnels au contact du public. Son unique vocation étant la découverte métier de manière attractive, elle s'intègre parfaitement aux différents accompagnements proposés aux jeunes.

> **Pour découvrir la plateforme :** [www.wilbi-app.com](http://www.wilbi-app.com)



## Appel à Projets jeunes 2025



La Caisse d'allocations familiales du Gard, le Conseil départemental du Gard, la Mutualité sociale agricole du Languedoc ainsi que le Service Jeunesse, engagement et sports (SDJES) de l'Éducation nationale lancent conjointement l'Appel à Projets jeunes 2025. Celui-ci a pour objectif de promouvoir des projets, des actions et/ou des démarches répondant à des besoins spécifiques des jeunes et notamment des adolescents.

Cet appel à projets est destinés **aux jeunes de 11 à 26 ans, porteurs d'un projet citoyen, sportif, culturel, écologique, solidaire, mis en œuvre dans le département du Gard**

Cette année, **les demandes sont dématérialisées** et doivent être déposées **avant le 24 février 2025**.

> **Pour déposer votre demande :** <https://demarches.adullact.org/commencer/projets-jeunes>

## Journées départementales des droits des femmes 2025 - appel à contributions



Pour la 8e année consécutive, **le Conseil départemental va coordonner et communiquer sur les événements organisés autour de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.**

Cette année encore, les Journées départementales des droits des femmes sont parrainées par le chanteur Sansévérino !

Ainsi, si votre association, commune, établissement ou structure organise un (ou plusieurs) évènement(s) de soutien des droits des

femmes, de la promotion de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes ou de lutte contre les violences faites aux femmes et ce tout au long de l'année, vous pouvez le valoriser au sein du livret d'initiatives gardoises pour les droits des femmes.

Pour apparaître dans le programme départemental, transmettez votre(vos) action(s) en renseignant le formulaire **avant le 7 février 2025**.

> **Informations et lien vers le formulaire :** <https://www.gard.fr/>

## Appel à projet "C'est mon patrimoine"

"C'est mon patrimoine" contribue à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture, et repose sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- La rencontre avec les artistes et les œuvres,
- La connaissance des arts et du patrimoine
- La pratique artistique.



"C'est mon patrimoine" se développe sur les temps extrascolaire, temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale) ou jours isolés dans l'année (mercredis, samedis) avec une mise en avant des temps de restitution des projets, ouverts à tous les publics. Il est destiné aux groupes d'enfants et de jeunes de 6 à 18 ans. Les projets visent l'ensemble des territoires prioritaires, dont les territoires ruraux. Les projets déposés peuvent être ceux déposés dans le cadre des appels à projet contrat de ville.

> **Date limite de dépôt le 16 février 2025.**

> **Pour plus d'informations :** <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-C-est-mon-patrimoine-en-Occitanie>

> **Interlocutrice :** Marie GOUYON, conseillère action culturelle et territoriale, référente Gard Lozère, [marie.gouyon@culture.gouv.fr](mailto:marie.gouyon@culture.gouv.fr), 04 87 02 32 54.